

AVIS AU PUBLIC

Eaux – PAP « am Päsch » - phase II à Waldbredimus

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau nous a transmis, en date du

26 février 2024

une demande d'autorisation a été introduite à l'Administration de la gestion de l'eau sous réf.

EAU/AUT/24/0216

concernant la

réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Am Päsch » à Waldbredimus – Phase II

sur les parcelles

559/4949, 566/4419, 558/4948 et 24/4930, section WA de Waldbredimus

pour le requérant

(personne privée)

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Bous, le 17 avril 2024
pour le Collège des bourgmestre et échevins :



le Bourgmestre



le Secrétaire


CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Bous-Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée à partir du de ce jour pour une durée d'au moins 40 jours.

Bous, le 17 avril 2024



le Bourgmestre



le Secrétaire